

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du mardi 02 février 2016 à 19h30

Etait excusé: Claude WIART

1/ Délibération borne de rechargement pour véhicules : délégation de la compétence IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) au SEDI
Madame le Maire propose que cette décision soit rapportée car la 3C2V doit également se positionner sur ce sujet. Pas de délibération.

2/ Délibération ERDF : Instauration de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux provisoires

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Par mail du 14/12/2015, ERDF explique :

Afin de faciliter la gestion de cette redevance , ERDF, en accord avec le sedi, la versera annuellement en complément de la RODP permanente et indépendamment des éventuels chantiers sur la commune. Cette nouvelle redevance nommée « RODP chantiers » ne peut dépasser les 10% de la RODP permanente.

Rappel : la RODP permanente : 195€ en 2015

Soit une rodps supplémentaire d'environ 20€ par an

Après délibération, le conseil, valide l'instauration de cette nouvelle redevance.

3/ Délibération autorisant à payer les factures d'investissement avant le vote du BP 2016 :

Facture de Distrelec reçue le 08/01/2016 : 3radians église pour 876.96€

Le conseil municipal accepte, cette dépense sera reprise au BP 2016 à l'article 21318

4/ Subventions versées aux associations BP 2016

Les différentes demandes de subventions ont été examinées et accordées selon la liste ci-dessous :

- ASS A.S.E.A.I Tullins:	100,00
- ASS Pêche Rovon/ST Gervais:	230,00
- Clique des Sapeurs Pompiers de Vinay:	100,00
- Club de l'amitié de St Gervais:	500,00 (2015 :800 €)
- Comité d' Animation Rovon /St Gervais:	0 (plus d'activité) (2015 :500€)
- Comité Dép lutte contre le cancer:	100,00
- Comité des fêtes St Gervais:	1 000,00
- F Pelegrin Racing Team:	100,00
- Les Petits d'Armieux:	650,00
- LETP Bellevue:	50,00
- MFR Vif:	50,00
- Ski club Vinay:	80,00
- Souvenir Français:	65,00

- Trial club St-Gervais: 400,00 (2015 :500€)
 - Union sportive Albenc-Rive gauche: 300,00 (2015 : 500€)
- Nouvelles demandes :
- Locomotive : 100.00€
 - Club Athlétisme CMI Vinay : 100.00€
 - TV Vercors : 50.00€
- Total : 3 985.00€

5/ Projet dans le bâtiment Triouleyre : Gîte de groupe

- Compte rendu de la commission travaux
- étude du dossier préparé par Didier, plan, estimatif financier

Le Projet consiste en la création d'un Gîte de groupe dans le bâtiment Triouleyre situé au cœur du village et acquis par la Commune en 2010. La gestion serait « Gîte de France », capacité 20 personnes.

Le projet s'inscrit dans une logique touristique en lien avec les activités et la localisation de la Commune (Accès voie verte, domaine des Écouges, site de canyoning, Parc Naturel du Vercors ect ...)

Le coût total des travaux est estimé à 555 000€ HT

Le Plan de financement serait le suivant :

Financement :	Montant HT
Département : CD38 / Plan de relance	350 000 €
État : DETR / 15%	83 250 €
Part Communale	121 750 €
Total :	555 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve ce projet et son plan de financement
- Charge le Maire de demander les subventions et l'Autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le dossier demande de subvention sera déposé auprès du Territoire CD38 et de la Préfecture pour la Dotation d'état (total subvention 80% maxi)

Il est rappelé que le projet s'insère dans une logique de réorganisation des bâtiments communaux : rénovation du Bâtiment Triouleyre, construction d'un nouveau bâtiment « Mairie/Poste/Salle des fêtes » et déplacement du local technique dans la salle des fêtes.

6/ Etude des devis :

- **Lavoir :** Réfection de la toiture (2 entreprises ont répondu), le conseil est favorable à la réfection mais demande un 3^{ème} devis

Demande de subvention « aménagement village » à faire

- **Chapelle d'Armieux :** Réfection sol, plafonds et murs: devis « Les Pieds sur Terre » : estimé à 10 435.25€ TTC (mo et matériaux)
(Embauche de 2 maçons, contrat de travail, puis salaire selon jours nécessaires estimés à environ 16.50)

Au vu de l'état du toit de la Chapelle, Il est décidé de commencer par la réparation du toit : demander des devis.

Cécile JANNON doit se renseigner auprès de l'école des Compagnons pour qu'ils réalisent ce travail.

Concernant la Chapelle : Madame BONNETON, sénateur, a répondu favorablement à notre demande de subvention avec 5 000€ de réserve parlementaire (justifier de 10 000€ de dépense), un dossier plus complet doit être déposé pour finaliser l'accord auprès du ministère de l'intérieur.

Monique doit rencontrer M.Carron (propriétaire de la Carrière)

- **Achat de bancs pour l'église** : devis de Comat et Valco en attente

7/ Questions diverses

- **École** : insonorisation de la garderie et cantine, il est proposé d'essayer les panneaux acoustiques de la maison de la Drevenne, ou traitement du plafond : Philippe et Nicolas doivent aller regarder les pièces.
- **Aménagement sécurité rue de la Minoterie** : l'installation des boudins au rétrécissement ne sont pas suffisants, il est proposé un marquage visuel au sol, de supprimer la ligne du milieu, faire faire par les agents techniques.
- Elagage platanes finis avec succès
- Reprise à ½ thérapeutique de Steve en janvier: présent 2 matinées par semaine et en formation